



PISCINE

Construction du nouvel équipement nautique secteur est sur le site de Champaret à Bourgoin-Jallieu

Après plusieurs mois d'études, la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère a pris la décision hier soir de construire le nouvel équipement nautique de la partie est du territoire, sur le site de Champaret, à Bourgoin-Jallieu.

Durant ce mandat, la CAPI a, parmi ses grands projets, celui de construire une nouvelle piscine d'intérêt communautaire, en lieu et place de l'actuelle piscine Tournesol de quartier, située à Champfleuri, particulièrement vétuste. Un des principaux enjeux de ce dossier consistait à mieux desservir la partie est du territoire afin de rendre l'offre plus accessible pour une plus grande partie des habitants de l'agglomération.

Dans ce cadre, la CAPI avait réalisé une étude de pré programme en 2013 pour faire l'état des lieux des besoins des 3 publics cibles (associations, scolaires et grand public), décider des orientations stratégiques à prendre et faire plusieurs propositions quant à la localisation de cette nouvelle piscine.

A l'issue de cette étude, 2 scénarios avaient été retenus quant au site d'implantation de ce futur équipement communautaire à l'est de la CAPI :

- un tènement situé dans le quartier de Champaret à Bourgoin-Jallieu
- un tènement situé à Ruy-Montceau, à proximité de l'avenue des cantinières.

Courant 2015 et afin de s'inscrire dans le nouveau contexte financier contraint de la collectivité, ce pré programme a été repris avec des adaptations rendues nécessaires. Sur ces nouvelles bases, un Comité de Pilotage a été mis en place fin novembre 2015 et était présidé par Olivier Chanel, vice-président délégué aux sports. Afin de disposer de tous les éléments d'information, des études géotechniques supplémentaires ont été menées sur les 2 sites et ont été rendues mi-mai 2016.

Après plusieurs mois d'études, le Comité de Pilotage a finalement validé le choix du site de Champaret à Bourgoin-Jallieu pour poursuivre les études d'implantation du futur équipement et lancer la phase « programme » sur ce site.

Le choix du lieu s'est appuyé sur des critères très précis : **le foncier, la localisation générale du site, son accessibilité, la réglementation du terrain, les caractéristiques du terrain par rapport au bâti projeté.**

Si la proposition de Ruy-Montceau était également d'un grand intérêt, le site de Champaret présentait plusieurs avantages, notamment :

- le fait de s'inscrire dans une logique de reconversion des friches industrielles et de moindre consommation d'espace, donc de gestion durable
- le fait de contribuer à la dynamisation de ce quartier de Bourgoin-Jallieu tout en restant bien accessible à l'ensemble des usagers du secteur est (associatifs, scolaires ; grand public).
- la maîtrise du foncier sans compensation financière (la ville mettant à disposition le terrain à titre gratuit)
- une accessibilité satisfaisante et diversifiée pour ce type d'équipement, sans investissements majeurs, avec des accès faciles en transports en commun et modes doux pour un plus grand public.
- Une possibilité de se raccorder au réseau de chaleur de la ville et d'utiliser ainsi des énergies renouvelables avec la perspective de réaliser des économies d'énergies...

Pour Jean Papadopulo, président de la CAPI, « il était important d'avancer et de faire un choix sur la base d'un travail sérieux et étayé techniquement. C'est désormais chose faite, nous allons maintenant continuer le travail de manière plus opérationnelle. Je remercie le Comité de Pilotage et Olivier Chanel pour leur travail sur ce dossier. Durant toute la procédure, certains ont cherché la polémique sans avoir peut-être bien pris en compte l'intérêt communautaire. C'était inutile et ne pouvait en rien servir l'intérêt général ni influencer notre choix. Je salue et remercie Vincent Chriqui et Guy Rabuel pour leurs comportements: tous deux ont proposé, en tant que maires, un site intéressant et ont parfaitement respecté nos procédures internes et notre choix final ».

